

## **Note de synthèse de l'étude de l'impact économique et social du COVID-19 sur le secteur du spectacle vivant privé en France**

*Paris, le 20 mars 2020*

### **1 Contexte et objectifs**

Depuis février 2020, la France fait face à la crise sanitaire mondiale liée au virus COVID-19. Après l'interdiction progressive des rassemblements jusqu'au confinement de la population, le secteur du spectacle vivant se retrouve confronté à une situation inédite aux conséquences économiques sévères.

A la demande du PRODISS, en association avec le CAMULC et le SNDTP, nous avons sollicité l'ensemble de ses adhérents – producteurs, diffuseurs, salles et festivals – ayant des dates prévues sur la période du 1<sup>er</sup> mars au 31 mai, afin d'estimer quelle pourrait être la perte de chiffre d'affaires pour le PRODISS et, plus largement, pour l'ensemble du spectacle vivant privé si la situation actuelle perdurait jusqu'au 31 mai 2019. Cette évaluation a été réalisée à partir d'une consultation de 118 entreprises du PRODISS entre le 10 et le 13 mars 2020.

### **2 Démarche**

Les entreprises sollicitées ont transmis la liste exhaustive des spectacles prévus sur la période, la jauge associée ainsi que les recettes attendues par date. Ces informations ont permis de calculer des pertes de billetterie et de chiffre d'affaires attendues du 1<sup>er</sup> mars au 31 mai 2019.

Les données de cet échantillon ont été redressées à l'ensemble des 360 structures membres du PRODISS, afin d'obtenir une vision de l'ensemble des pertes associées à l'annulation des spectacles : recettes de billetterie, contrats de cession, locations de salle, mais également d'autres types de recettes comme les revenus de restauration, de bar ou de sponsoring des salles et des festivals. Cette extrapolation a été réalisée à partir de la cartographie des entreprises par métiers réalisée par EY et le PRODISS<sup>1</sup>.

Enfin, les pertes de chiffre d'affaires évaluées par le CAMULC pour les cabarets ainsi que celles évaluées par le SNDTP pour le secteur du théâtre privé ont été ajoutées afin d'obtenir une estimation des pertes du spectacle vivant privé.

---

<sup>1</sup> Etude EY – PRODISS *En scène*, 2017, Chiffres clés du PRODISS 2019

### 3 Cartographie des spectacles sur la période du 1<sup>er</sup> mars au 31 mai 2020

Sur la période du 1<sup>er</sup> mars au 31 mai, 4 430 dates étaient initialement programmées par les entreprises de notre échantillon. Ces dates correspondent à environ 1 690 spectacles ou tournées pour l'ensemble du pays.

A l'échelle de l'ensemble du secteur du spectacle vivant musical et de variété, on peut estimer, au prorata des représentations annuelles, que plus de 20 000 dates sont potentiellement concernées à l'échelle du territoire si la situation perdurait d'ici au 31 mai.

### 4 Evaluation de l'impact économique : 477 M€ de perte de chiffre d'affaires cumulé pour les entreprises du PRODISS, et 590 M€ pour le spectacle vivant privé

Dans la perspective d'une annulation de l'ensemble de ces spectacles, les 120 entreprises sollicitées ont déclaré avoir à subir une perte de billetterie de 93 M€. En extrapolant à l'ensemble du PRODISS, les entreprises adhérentes auraient à déplorer **une perte de recettes de billetterie de 148 M€ entre le 1<sup>er</sup> mars et le 31 mai**. En prenant en compte l'ensemble des activités et des recettes des 360 entreprises membres du PRODISS, la perte de chiffre d'affaires s'élève à **477 M€<sup>2</sup> sur la période**.

En intégrant les pertes de chiffre d'affaires du théâtre privé qui, sur la base de l'analyse réalisée avec le SNDTP et sur les recettes de billetterie fournie par l'ASTP, s'élève à 63<sup>3</sup> M€, ainsi que celles des cabarets estimées à 50 M€ par le CAMULC, **la perte totale de chiffre d'affaires cumulé pour le secteur du spectacle vivant privé atteint 590 M€ entre le 1<sup>er</sup> mars et le 31 mai**.

Le report à l'automne est une solution envisageable pour une partie des spectacles concernés pour diminuer cette perte sur l'année. Cependant, le report apparaît comme impossible dans certaines situations, notamment pour les spectacles internationaux et ceux exploités sur le long terme. Par ailleurs, la possibilité de report va être drastiquement restreinte compte tenu du nombre de spectacles annulés qui devront s'ajouter au calendrier de programmation à l'automne et faire face à la fois à une saturation des lieux et à celle de la disponibilité du public.

### 5 Evaluation de l'impact sur la pérennité des entreprises

L'ampleur des pertes de chiffre d'affaires suite à la crise du COVID-19 remet en question la pérennité, voire l'existence, d'un pan important des entreprises du spectacle vivant privé, d'autant plus que la situation de crise risque de perdurer au-delà du 31 mai. Outre ces pertes, le secteur va devoir assurer la gestion sur la période des dépenses déjà engagées pour ces spectacles. Ces dépenses, souvent irrécupérables, complexifient plus encore l'équation économique des entreprises du spectacle vivant privé.

Notons que seulement 8% des spectacles étaient considérés par les entrepreneurs comme couverts par leurs assurances ; de fortes incertitudes existent cependant quant à la réalité de la couverture du Covid-19.

---

<sup>2</sup> En utilisant les ratios recettes de billetterie / chiffre d'affaires observés en moyenne annuellement parmi les membres du PRODISS, selon leurs métiers et leur catégorie de chiffre d'affaires.

<sup>3</sup> Source : estimation SNDTP. Billetterie, contrats de cession et de mise à disposition et revenus annexes.

Dans un secteur composé très majoritairement par des PME (84% des adhérents du PRODISS), à la marge nette moyenne très faible (1,5% seulement en 2017 pour les adhérents du PRODISS contre plus de 7% pour l'ensemble des secteurs marchands<sup>4</sup>), les entreprises ne disposent d'aucune marge de manœuvre afin d'absorber un choc financier aussi violent.

## **6 Evaluation de l'impact social : une forte baisse de l'activité pour 37 900 personnes**

Pour les entreprises du PRODISS, avec l'annulation des représentations de mars à mai, ce sont environ 20 400 artistes et techniciens engagés en CDD d'usage qui se retrouvent menacés, dont 12 800<sup>5</sup> techniciens et 7 600<sup>6</sup> artistes. A eux s'ajoutent 8 506 personnes employées de façon permanente<sup>7</sup> au sein des entreprises de production, diffusion et d'organisation des spectacles et des festivals, dont l'activité va être arrêtée sur la période. Du côté des cabarets et des théâtres privés, ce sont respectivement 3 500 et 5 500 personnes dont l'activité est menacée.

Au total, 37 900 personnes vont être impactées directement par ces annulations de spectacle, à différents degrés selon leur statut (permanents / intermittents) et selon la perte effective de cachets et d'heures travaillées, qu'il n'est pas possible d'estimer en l'état actuel de la situation.

## **7 Eléments de méthode**

Dans un délai réduit (10 mars 2020 – 13 mars 2020), l'équipe EY a réalisé cette étude d'impact économique et social en contactant par téléphone les membres du PRODISS pour leur adresser un questionnaire, qui a été complété et retourné par mail. Environ 300 entreprises sur les 366 adhérents du PRODISS ont été sollicitées et plus de 120 ont fourni leurs données pour la période allant du 1<sup>er</sup> mars au 31 mai 2020.

Chaque répondant a complété les données suivantes :

- Nombre de spectacles prévus, annulés, reportés
- Recettes de billetterie à date / prévues
- Couverture par une assurance
- Jauges ciblées
- Valeur des contrats de cession (si pertinent)
- ETP / CA de l'entreprise
- Nombre d'emplois permanents et intermittents concernés

---

<sup>4</sup> Chiffres Clés du PRODISS 2019.

<sup>5</sup> En prenant l'hypothèse que 100% des personnels techniques et administratifs sous CDDU employés par le PRODISS chaque année auraient été mobilisés au moins pour une date sur la période.

<sup>6</sup> Chaque année, 13 800 personnes déclarent des cachets artistiques (périmètre du PRODISS). Nous considérons que tous les artistes déclarant plus de 10 cachets annuellement auront travaillé sur la période mars-mai, soient 55% de ces effectifs (source : ratios AUDIENS).

<sup>7</sup> Sur la base des emplois permanents annuels des adhérents du PRODISS en 2017.

Après vérification de la cohérence des données et la suppression des doublons, EY a consolidé les questionnaires, vérifié la représentativité de l'échantillon avant de procéder aux estimations.

Les estimations ont été réalisées en 3 temps :

1. Calcul des indicateurs (recettes de billetterie, contrats de cession, recettes annexes) pour l'échantillon de 120 entreprises.
2. Extrapolations pour obtenir des données sur le périmètre du PRODISS grâce aux ratios du PRODISS (au prorata du chiffre d'affaires et de la billetterie), par métiers et par taille de chiffre d'affaires.
3. Consolidation avec les données du SNDTP pour les théâtres privés et du CAMULC pour les cabarets.

## EY | Audit | Conseil | Fiscalité & Droit | Transactions

EY est un des leaders mondiaux de l'audit, du conseil, de la fiscalité et du droit, des transactions. Partout dans le monde, notre expertise et la qualité de nos services contribuent à créer les conditions de la confiance dans l'économie et les marchés financiers. Nous faisons grandir les talents afin qu'ensemble, ils accompagnent les organisations vers une croissance pérenne. C'est ainsi que nous jouons un rôle actif dans la construction d'un monde plus juste et plus équilibré pour nos équipes, nos clients et la société dans son ensemble.

EY désigne l'organisation mondiale et peut faire référence à l'un ou plusieurs des membres d'Ernst & Young Global Limited, dont chacun est une entité juridique distincte. Ernst & Young Global Limited, société britannique à responsabilité limitée par garantie, ne fournit pas de prestations aux clients. Retrouvez plus d'informations sur notre organisation sur [www.ey.com](http://www.ey.com).

© 2020 Ernst & Young Consulting  
Tous droits réservés.

SCORE France N°2020-022  
ED 0320

Document imprimé conformément à l'engagement d'EY de réduire son empreinte sur l'environnement.

Cette publication a valeur d'information générale et ne saurait se substituer à un conseil professionnel en matière comptable, fiscale ou autre. Pour toute question spécifique, vous devez vous adresser à vos conseillers.

[ey.com/fr](http://ey.com/fr)